

N° CP 3°/104-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

Opération de déviation de la RD 417 à WINTZENHEIM

Préservation d'espèces végétales protégés

Convention scientifique et financière

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Ville de Mulhouse, la convention scientifique, technique et financière, jointe au rapport, établie pour la préservation de trois espèces végétales protégées répertoriées à l'intérieur du périmètre de l'opération de déviation de la RD 417 à Wintzenheim.

LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire
Réception par le Président le 23 JUIN 2006
Publication le 23 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions